



## Cinq ans déjà !



**A**u cours du 1er semestre 2009, le Conseil Municipal et certains habitants de la Commune s'étaient étonnés des arrêts fréquents des éoliennes.

Cinq ans après la mise en service du parc, une réunion de bilan a été organisée le 2 novembre dernier avec des représentants de la Française d'Eoliennes.

Andrea Perduca, Directeur Général de la Française d'Eoliennes nous a expliqué que les arrêts des éoliennes avaient notamment été dus à des perturbations au niveau de l'électronique de certaines machines. Il nous a assuré que quelle que soit la baisse de productivité engendrée par les arrêts de nuit, la priorité reste le respect des

limitations des nuisances sonores. Le parc reste malgré tout rentable ce qui est rassurant autant pour eux que pour nous.

Jusqu'à maintenant les retombées économiques, notamment de la taxe professionnelle, nous ont permis de réaliser des investissements conséquents au niveau de la commune.

Nous espérons que cela continuera malgré la réforme de la taxe professionnelle.

**Philippe Gorron**  
**Maire**



## De l'acoustique...

**P**remier parc éolien de Charente-Maritime et premier parc construit par la Française d'Eoliennes, le parc éolien de Saint-Crépin a demandé une phase de mise au point afin de confirmer le bon respect de la réglementation sur les bruits du voisinage. Aujourd'hui le parc est conforme à la réglementation.

- Dès octobre 2004, à la fin des tests de mise en service, les éoliennes fonctionnent sans contraintes le jour. La nuit, un aménagement de fonctionnement est mis en place en fonction de la vitesse des vents, supérieure ou inférieure à 25 km/h.

- En février 2005, les résultats de la première campagne de mesures (protocole validé par la DDASS)

font état d'une anomalie acoustique pour plusieurs éoliennes.

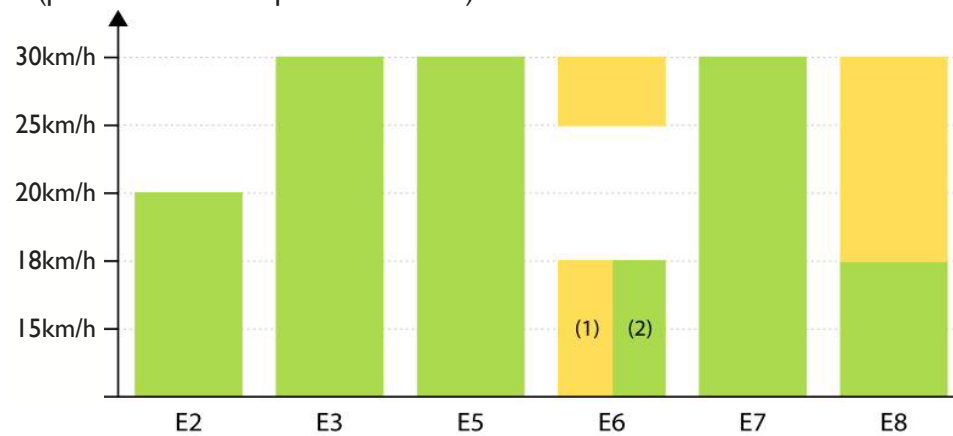
- En mars 2005, des modifications sur le profil des pales de toutes les éoliennes sont réalisées.

- En mai 2005, nouvelles mesures acoustiques : l'anomalie acoustique a disparu.

- En novembre 2005, une dernière campagne de mesures a eu lieu pour étudier l'impact acoustique du parc par vents modérés à forts.

- Janvier 2006, le rapport de la DDASS est publié, ainsi que le nouveau mode de fonctionnement proposé par GAMBA Acoustique. Ce nouveau mode de fonctionnement permet d'optimiser la production tout en respectant strictement la réglementation et le confort des riverains.

A partir de janvier 2006, des aménagements de fonctionnement ont été mis en place qui permettent au parc de respecter la réglementation sur les bruits du voisinage



■ Fonctionnement normal  
 ■ Fonctionnement bridé. Toutefois, pour des raisons de mise en œuvre technique, et de façon transitoire, certaines éoliennes sont aujourd'hui arrêtées aux plages horaires où elles ne devraient être que bridées.  
 □ Arrêt de la machine

(1) de 22h00 à 7h00 en période hivernale (octobre à avril) et de 1h00 à 5h00 en période estivale (mai à septembre)

(2) de 22h00 à 1h00 et de 5h00 à 7h00 en période estivale

NB : au-delà de 30 km/h, les éoliennes fonctionnent normalement

## ... à l'économie

**L'**objectif de la Française d'Eoliennes en construisant le parc éolien est de produire de l'électricité verte. L'intérêt pour la commune au-delà de sa contribution aux objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre et d'indépendance énergétique, est la retombée économique en termes de possibilités d'équipements et de services pour les habitants.

### Rentabilité économique

Le parc de Saint-Crépin produit en moyenne (sur 2006-2008) 17 200 000 kWh/an.

Même si ces derniers mois, cette production, compte tenu des aménagements temporaires de fonctionnement, se révèle inférieure à celle attendue initialement, la pertinence de son implantation est démontrée.

Le parc produit l'équivalent de la consommation en électricité de 8 000 personnes, deux fois la population de la Communauté de communes du Val de Trézence, de la Boutonne à la Devise.

### Des émissions de CO<sub>2</sub> évitées

Selon l'organisme gestionnaire du réseau de transport de l'électricité en France, les kilowattheures produits par les éoliennes remplacent, pour 75% de la production, des kilowattheures qui auraient été produits par des centrales thermiques (charbon, fuel, gaz) – Rapport RTE 2008.

La production de chaque kilowattheure « thermique » occasionne l'émission de 900 g de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Les 17 200 000 kWh produits chaque année par le parc de Saint-Crépin évitent donc l'émission, chaque année,

de 11 600 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

### Des taxes pour la commune

L'exploitation d'un parc éolien est une activité industrielle. A ce titre elle génère le versement d'une Taxe professionnelle et d'une Taxe foncière à la commune.

Le versement de ces taxes permet au conseil municipal d'envisager des investissements avec une certaine sérénité.

Terrain omnisport, travaux de voiries, rénovation de la Mairie font partie des aménagements de Saint-Crépin dont le financement a été facilité par les taxes liées à l'installation et à l'exploitation des éoliennes.

Au début de l'année 2009, Nicolas Sarkozy a annoncé la suppression de la Taxe professionnelle pour 2010. Les modalités de remplacement de cette Taxe ne sont pas connues à ce jour. Dès la publication des textes officiels, un rapprochement sera réalisé entre la Française d'Eoliennes et le Conseil municipal afin d'analyser la situation et les conséquences à pallier, éventuellement.

*L'aménagement de la Mairie fait partie des projets dont le financement est facilité par les taxes liées à l'exploitation du parc éolien*



# Parc éolien au quotidien



Quatre ans après l'implantation du parc, la population d'oedicnèmes reste stable et... importante.

**Q**uelle est l'influence réelle d'un parc éolien sur l'avifaune ? Au-delà des hypothèses, la Française d'Eoliennes, s'est engagée dans le suivi sur plusieurs années de l'évolution de l'avifaune autour du parc de Saint-Crépin. Les résultats, encore partiels, sont plutôt optimistes.

Trois années de suivi seront réalisées entre 2006 et 2011. Trois critères :

- **Suivi de mortalité.** En 2006-2007 quatre cadavres d'oiseaux dont la mort était imputable aux éoliennes ont été découverts. Au cours de la campagne 2008-2009, seuls un oiseau et une chauve-souris morts ont été recensés. Toutefois, le taux de prédation testé sur le site (rythme de disparition des cadavres du fait des prédateurs) et le taux d'efficacité de découverte des observateurs, conduisent à penser que les victimes sont plus nombreuses. Mais l'impact du parc reste faible.

- **Etude des oiseaux nicheurs.** Deux zones d'observation sont différenciées : en deçà et au-delà de 500 m des éoliennes. La diversité est bonne

avec 57 espèces nicheuses présentes sur le site. L'abondance et la diversité sont plus fortes au-delà de la zone des 500 m. Cela pourrait être le fait d'un biotope boisé plus favorable.

- **Suivi des oedicnèmes criards.** Ces oiseaux migrateurs emblématiques de la région ont pour habitude de se regrouper après la période de nidification. Le parc abritait une zone de regroupement. Après implantation du parc, les oiseaux se sont déplacés de quelques centaines de mètres. Toutefois l'effectif reste stable et... important.

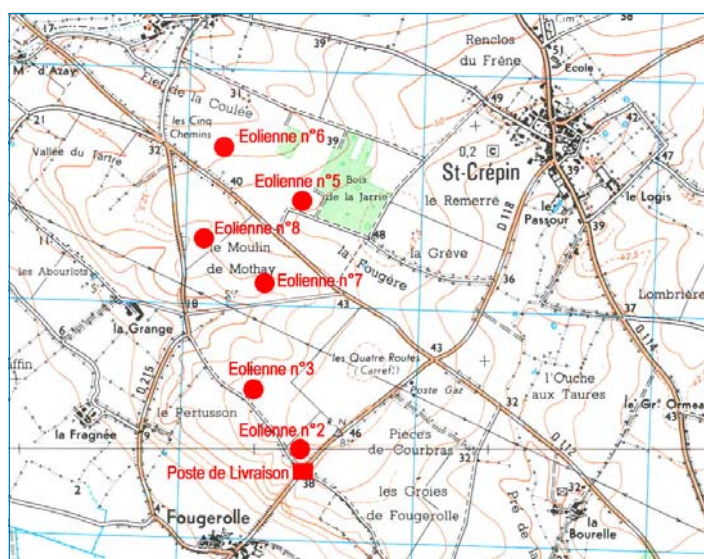
**L**a fonction d'un parc éolien est de produire de l'électricité. Pour ce faire un protocole de surveillance et de maintenance est mis en place.

Comme dans l'automobile, celui qui connaît le mieux votre voiture, c'est le constructeur. Les éoliennes du parc de Saint-Crépin sont entretenues par RE-power, leur constructeur. L'équipe de maintenance est basée à Magné (79).

Elle exerce deux missions :

- La maintenance préventive. Chaque éolienne bénéficie de deux opérations de maintenance préventive, soit quatre jours, par an.

- La maintenance curative. Les éoliennes sont des machines complexes. Du contrôle des automatismes au système de communication, les organes pouvant présenter des dysfonctionnements sont multiples. En cas de nécessité, de nombreuses sécurités vont arrêter la machine. Entre la phase de diagnostic, le délai de fourniture des pièces et la réparation elle-même, plusieurs semaines peuvent s'écouler. Ainsi l'éolienne N°2 a fait l'objet de quatre opérations de maintenance corrective entre avril et juillet 2009. Elle est restée, de ce fait, plusieurs semaines à l'arrêt.





# Énergie renouvelable

Bulletin d'information du parc éolien  
de Saint-Crépin

N°6 1<sup>er</sup> trim 2010

## Cinq ans déjà ! Compte-rendu de la réunion du 2 novembre 2009

**A**u cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, le Conseil Municipal et certains habitants de la Commune s'étaient étonnés des arrêts fréquents des éoliennes.

Le Conseil Municipal, soucieux d'obtenir des explications avait aussitôt pris contact avec la Française d'Eoliennes afin d'organiser une réunion qui permettrait de faire part de nos interrogations et de faire le point sur l'évolution du parc éolien de Saint-Crépin.

Cette réunion a eu lieu le 2 Novembre 2009.

Pour La Française d'Eoliennes étaient présents :

M. Andrea Perduca Directeur Général ;

M. Jules Picault Responsable Communication ;

M. José Faria Responsable Maintenance.

Était également présent M. Maxime Leutchman pour Nature Environnement 17.

Pour la Municipalité étaient présents :

Mme Ingrid François

Mme Karine Garnier

M. Philippe Gorron

M. Ludovic Richard

M. Christian Roblin

*Mis en service en 2004,  
le parc éolien  
de Saint-Crépin  
produit l'équivalent  
de la consommation  
en électricité de 8 000  
personnes.*



# Cinq ans déjà (suite)

## Compte-rendu de la réunion du 2 novembre 2009

Dans un premier temps les représentants nous ont expliqué que la Française d'Eoliennes était en cours de rachat lorsque nous avons sollicité une entrevue au premier semestre et c'est pourquoi le rendez-vous a été aussi long à se mettre en place.

Cet élément nous a inquiété au début de la réunion notamment parce que l'acheteur est une société italienne, toutefois nous avons été rassurés assez vite car il ne s'agit pas d'un rachat par un groupe financier mais par une Société dont l'activité est déjà de produire de l'électricité en Italie. Cela devrait pour nous être un gage de fiabilité.

Les représentants de la Française d'Eoliennes nous ont expliqué que les arrêts des éoliennes avaient notamment été dus à des perturbations au niveau de l'électronique de certaines machines, la haute technologie n'est effectivement pas infaillible.

Ils nous ont fait part de la complexité que représentaient les bridages et les arrêts nécessités par le respect de la réglementation sur le bruit, et de tous les engagements qui avaient été pris suite aux différentes études.

M. Perduca nous a assuré que quelle que soit la baisse de productivité engendrée par les arrêts de nuit, alors qu'il semble qu'il y a eu souvent du vent la nuit, la priorité reste le respect des limitations des nuisances sonores de nuit, tel que cela avait été préconisé par l'étude. Et cela même si cela a pour conséquence d'arrêter certaines machines par

sécurité afin d'être sûr que les seuils ne soient pas dépassés.

Il nous assure que le parc reste malgré tout rentable ce qui est rassurant autant pour eux que pour nous.

Ils pensent qu'avec le temps les réglages se feront de plus en plus facilement et que la rentabilité du parc augmentera.

Le bilan ornithologique réalisé par Nature Environnement 17 conclut à un assez faible impact du parc éolien sur les oiseaux, bien que certains chiffres ne soient pas faciles à analyser.

Ceci est rassurant, toutefois, les responsables de la Française d'Eoliennes ont confirmé que les comptages continueraient encore en 2010.

Jusqu'à maintenant les retombées économiques, notamment de la taxe professionnelle, nous ont permis de réaliser des investissements conséquents au niveau de la commune : voierie, terrain multisports, amélioration au niveau de l'école et de la cantine, agrandissement de la mairie...

Nous espérons que cela continuera malgré la réforme de la taxe professionnelle.

**Philippe Gorron**  
**Maire**